
Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales et Occupation du territoire

Municipalité de paroisse de Saint-Clément

J'approuve, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), en date du 19 octobre 2016, la demande de changement de nom de la Municipalité de paroisse de Saint-Clément, située dans la Municipalité régionale de comté des Basques, pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Clément».

Le sous-ministre,
MARC CROTEAU

5503

Municipalité de canton de Hemmingford Municipalité de village de Hemmingford

J'approuve, conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), en date du 19 octobre 2016, le règlement numéro 288 de la Municipalité de village de Hemmingford ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du territoire de la Municipalité de canton de Hemmingford.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 25 avril 2016. Cette description apparaît en annexe.

Avis est donné, conformément à l'article 30 de cette loi, qu'à la suite de cette annexion, les populations de la Municipalité de village de Hemmingford et de la Municipalité de canton de Hemmingford restent inchangées.

Cette annexion entrera en vigueur à la date de publication de cet avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre,
MARC CROTEAU
